

Date de publication : 10 mars 2026

Département de la SAVOIE
Commune de LA PLAGNE TARENTEISE
La Fontaine de Mâcot
GENEOM
A.V.P.

PLAN DE DECLASSEMENT
Section A, parcelle 1395

Echelle : 1/500

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 073-200055499-20260303-DEL2026_034-DE

limite de propriété
projetée

Partie parcelle A1395 à déclasser
Surface = 156 m²

NOTA :

Application du parcellaire géoréférencé
fourni par les services du cadastre
(Seul un bornage contradictoire peut fixer les limites de propriété)

A-131 Section et Numéro de Parcelle



Aime La Plagne - Albertville
Moutiers - St Jean de Maurienne

BUREAU DE AIME

252 Grande Rue, 73210 AIME LA PLAGNE

Tel : 04.79.55.69.23.

Mail : aime@mesuralpes.fr

7497	AIM	AVP	27-10-2025	A	100
------	-----	-----	------------	---	-----

SELARL SPINELLI – SAINT-MARTIN – REVEL
Commissaires de Justice Associés (anciennement Huissiers de Justice)
139, Avenue des Salines Royales – B.P. 13 – 73601 MOUTIERS CEDEX
Tél. 04.79.24.27.06 – Fax. : 04.79.24.43.22
contact@huissier-moutiers.com

L'an deux mille vingt-six et le VINGT-NEUF JANVIER

A LA REQUETE DE :

La COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE, représentée par son maire en exercice, Monsieur BOCH Jean-Luc, domicilié en ses bureaux de la mairie sise place Charles de Gaulle à MACÔT (73210).

Lequel m'a exposé, par l'intermédiaire de Madame TULIMIERO Claire, chargée des affaires foncières :

- Que dans le cadre de la réalisation d'un projet d'habitat intergénérationnel, la commune de LA PLAGNE TARENTEISE envisage de procéder à la désaffectation d'une partie d'une parcelle (156 m²) relevant de son domaine privé, laquelle figure au cadastre de cette commune section A n° 1395.
- Que dès lors, dans le cadre des formalités qui doivent être effectuées pour parvenir à cette désaffectation, elle me requiert de bien vouloir me rendre sur place, à l'effet de procéder à toutes constatations utiles concernant la partie de parcelle concernée.

Déférant à cette réquisition,

Je soussigné, **Laurent SAINT-MARTIN**, Membre de la SELARL SPINELLI – SAINT-MARTIN – REVEL, Commissaires de Justice Associés à MOUTIERS (Savoie), demeurant en cette ville 139, Avenue des Salines Royales,

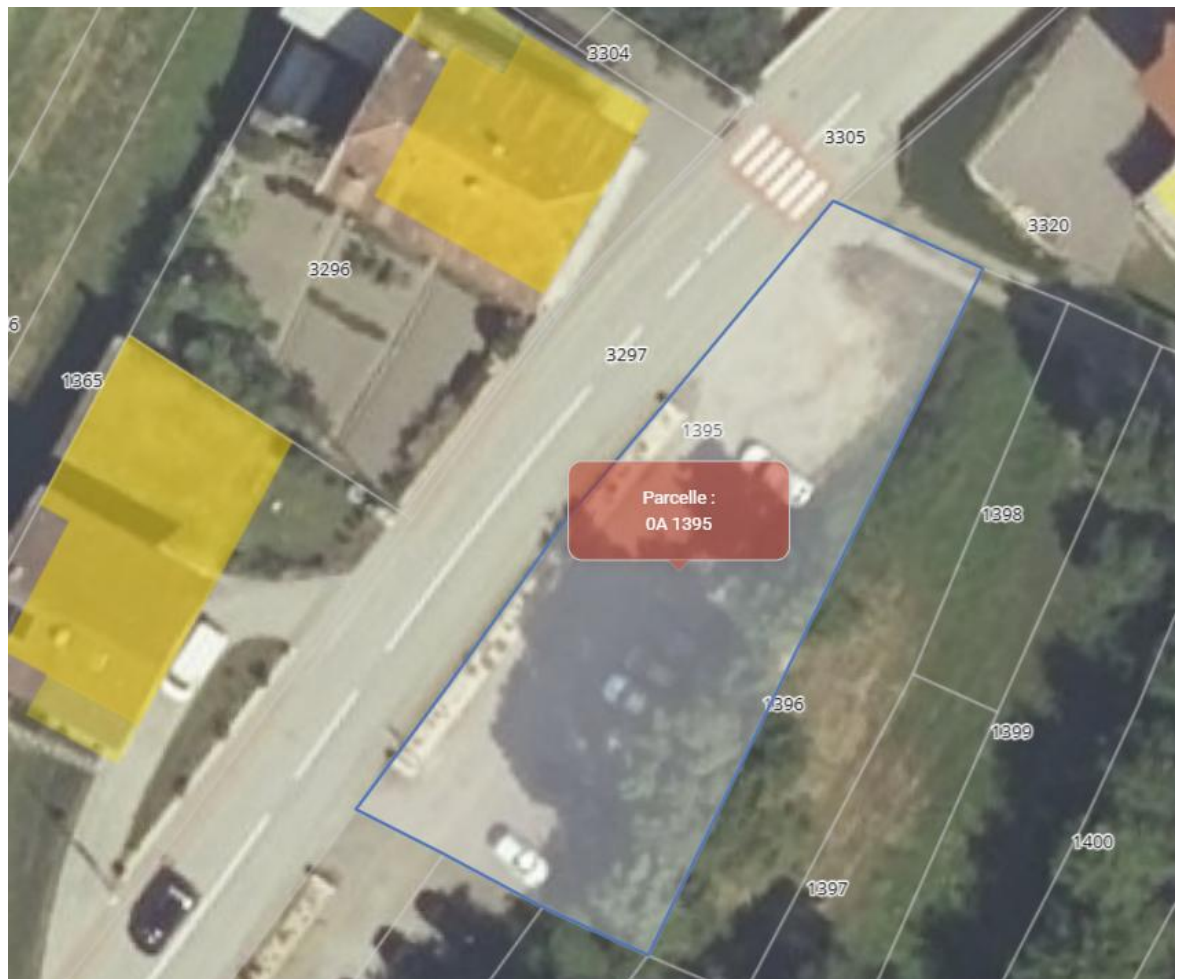
Certifie m'être transporté exprès ce jour à MACÔT, commune de LA PLAGNE TARENTEISE, aux fins d'accomplir la mission qui m'est confié.

Et là étant, j'ai rencontré Madame TULIMIERO Claire, chargée des affaires foncières de la commune requérante, en présence de laquelle, j'ai constaté ainsi qu'il suit :

Préalablement à mes constatations, Madame TULIMIERO me remet un extrait de « Plan de déclassement » établi par le cabinet de géomètres-experts Mesur'Alpes, sur lequel est matérialisée en jaune la partie de parcelle qui doit faire l'objet d'une désaffectation.

Une copie de ce plan est annexée au présent procès-verbal.

La parcelle A 1395 se situe en bordure de la rue du Chatelet (RD 220), côté amont – voir vue ci-dessous.



Rue du Chatelet

La partie de cette parcelle qui doit faire l'objet d'une désaffectation correspond à une partie du talus qui se trouve à l'arrière du parking qui est aménagé sur ladite parcelle.

J'effectue des photographies de la zone où se trouve cette partie de parcelle, que j'ai localisée à partir du plan joint en annexe, les limites celle-ci n'étant précisément matérialisées.







Mes opérations étant alors terminées et n'ayant plus à procéder, je me suis retiré et de tout ce qui précède j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

4 photographies effectuées par mes soins sont intégrées au présent procès-verbal.

SOUS TOUTES RESERVES – DONT ACTE.



